

**Clôture de la concertation sur la « refondation de l'école »  
Déclaration de la FNEC FP FO, le 24 septembre 2012**

Mesdames, messieurs,

Nous remercions les rapporteurs.

Ce groupe de travail est concomitant aux quatre autres groupes de travail. On ne peut pas l'apprécier seul sans tenir compte de ce qui s'est dit dans les autres groupes de travail ni de l'actualité de la rentrée scolaire 2012.

Cette concertation a lieu au moment où la rentrée scolaire se fait avec de nombreuses difficultés. On ne peut pas s'affranchir de la situation réelle dans les établissements scolaires.

L'attente est forte de la part des personnels. Ils sont dans l'attente d'un geste fort du ministre par rapport aux effectifs, au manque de classes et aux réformes qui ont été maintenues par la circulaire de rentrée : école du socle, ECLAIR, livrets de compétences, réforme du lycée, etc.

Ce sont aujourd'hui les dernières réunions des groupes de travail destinés à préparer la loi d'orientation et de programmation pour l'école annoncée par le gouvernement.

La FNEC FP Force Ouvrière a participé à ces réunions et nous tenons aujourd'hui à rappeler dans quel état d'esprit. Notre confédération a été très attentive à leur déroulement.

Comme vous le savez, Force Ouvrière reste très réservée sur ces concertations destinées à associer un maximum de partenaires, aux représentativités très disparates, à l'élaboration de la loi.

Nous ne confondons pas quant à nous le rôle du législateur et celui du syndicat. C'est pour cette raison que nous sommes restés sur le terrain qui est le nôtre, celui des revendications dont nous sommes porteurs dans le cadre de nos mandats. En démocratie les organisations syndicales ont pour rôle la défense des intérêts particuliers de leurs mandants et en ce sens jouent un rôle de contrepoids par rapport aux gouvernants.

Notre organisation syndicale est disponible pour toute négociation avec le ministre pour faire avancer les revendications des personnels. **Elle ne saurait être engagée dans une logique de consensus, et donc par les conclusions ou synthèses des divers groupes de travail, quelle qu'en soit la forme.**

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé que des mesures soient prises pour régler les situations insupportables en matière d'effectifs, de classes supprimées, que les réformes soient gelées. De ce point de vue nous apprécions positivement la réouverture des listes complémentaires dans le premier degré, qui constitue un pas dans le bon sens et peut permettre de régler toute une série de situations.

C'est quand même gênant qu'au moment où a lieu la synthèse des groupes de travail que des décisions essentielles sont d'ores et déjà prises et annoncées, avant même la fin officielle de ces réunions de concertation et la présentation de la loi. Nous avons quatre points d'inquiétude :

- le maintien des dispositions essentielles de la **loi Fillon de 2005**, notamment le **socle commun, l'école du socle et l'expérimentation**
- la **déclaration commune Etat-régions** du 12 septembre 2012, signé par le 1<sup>er</sup> ministre et le président de l'ARF, prévoit que les régions auront vocation à piloter la carte des formations ainsi qu'à coordonner et animer le service public d'orientation
- le vote de la loi sur les **emplois d'avenir professeurs** entérine la mastérisation et ouvre la voie à ce que des personnels sous contrat précaire de droit privé soient placés devant les élèves, loin d'un véritable pré-recrutement dans un cadre statutaire, similaire aux MI-SE ou IPES. Nous avons demandé le rétablissement des IPES, cela n'apparaît pas dans le compte-rendu. Or c'est 25 à 30 000 jeunes payés 1,7 fois le SMIC par l'Etat.
- s'agissant des **rythmes scolaires**, la réduction et le zonage des vacances d'été sont annoncés (ce qui aurait des conséquences sur les droits à congé de tous les salariés) et la nouvelle articulation temps scolaire/temps éducatif annonce une territorialisation contraire au caractère national de l'éducation et à l'égalité de droit. Les rythmes scolaires et la réduction des vacances impactent tous les sujets évoqués ici : quand on touche aux rythmes scolaires, on touche aux ORS et donc au temps de travail des enseignants

#### **Pour Force Ouvrière, il y a 8 points incontournables :**

1- notre attachement aux **programmes disciplinaires, horaires et diplômes nationaux et au rôle de l'Etat** dont la responsabilité doit rester l'organisation de l'enseignement à tous les niveaux.

2- notre attachement au **statut national de fonctionnaire d'État** des personnels.

3- nous sommes **contre la déconnection entre la notation et le déroulement de carrière** : que ce soient les carrières, les rythmes d'avancement, l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, nous ne voulons pas que rentre par la fenêtre ce que nous avons réussi à faire sortir par la porte,

4- nous demandons le **maintien de la liberté pédagogique** des enseignants et de leur indépendance dans le cadre des programmes et horaires nationaux.

5- pour FO, **les obligations de service doivent rester définies en heures d'enseignement**, elles doivent être nationales et non pas variables à l'échelle de l'établissement, du département, de l'académie, du territoire...

6- **les droits à congés de toutes les catégories doivent être maintenus** et nous sommes opposés à toute augmentation du temps de travail des enseignants du primaire comme du secondaire, notamment en conséquence des rythmes scolaires. A cet égard, ce qui s'est passé en Ecosse doit nous alerter : une grande concertation de la société civile et des organisations syndicales a été organisée sur l'avenir de l'école et a débouché sur la mise en place d'un socle de connaissances et de compétences et une transformation du statut des enseignants qui doivent maintenant 35 h de présence dans l'établissement.

7- Force Ouvrière n'acceptera **aucun transfert de personnels et de compétences aux régions et départements**.

8- tout le monde dit ici qu'il faut faire confiance et de redonner confiance. Pour Force Ouvrière, **la reconnaissance des personnels commence par l'augmentation du point d'indice et donc du salaire de tous les personnels**.

La FNEC FP Force ouvrière continuera sur la base de ses mandats à participer à toutes les consultations, discussions et négociations.

Je vous remercie.